

N° 12 / 2013

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	<b>Mairie de BAVANS</b> <b>12 AVR 2013</b> <b>COURRIER REÇU</b>
---------------------	-----------------------------------	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 650 802.05 E  
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES : Contre . 0	Pour 18
Abstentions 8	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	98 069.62 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	452 732.43 E
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	650 802.05 E
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	468 565.24 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	10 475.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	479 040.24 E
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	650 802.05 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	479 040.24 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	171 761.81 E
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	0.00 E

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 28/03/2013 et de la publication le 28/03/2013.

A BAVANS, le 28/03/2013.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
 Transmise à la Préfecture le 28/03/2013  
 Publiée le 29/03/2013  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire